PROJET « ADAPTATION BASEE SUR LES ECOSYSTEMES DE LA MONTAGNE A LA MER/ EBA »

TERMES DE RÉFÉRENCE

Réhabilitation des écosystèmes dégradés pour une meilleure adaptation aux changements climatiques en amont de Cascade Pichon et Lagon des Huîtres (commune Belle Anse)

I. CONTEXTE

Le projet d'Amélioration de la résilience des écosystèmes et des communautés vulnérables au Changement Climatique et aux menaces anthropogéniques à travers l'application d'une approche de la montagne à la mer de la conservation de la biodiversité et la gestion des bassins versants communément appelé ABE (Adaptation Basée sur les Ecosystèmes) est un projet financé par le GEF (Fond Global de l'Environnement) et exécuté par le MDE (Ministère de l'Environnement) et le PNUD (Programme des Nations Unies pour le Développement) de concert avec des partenaires privilégiés. Avec comme territoire d'intervention :

- le complexe des Trois Baies situé dans le Nord et le Nord-Est du pays ;
- le complexe des Baradères-Cayemites dans les Nippes et la Grand 'Anse ;
- le complexe de Marigot – Massif de la Selle – Anse à Pitres localisé dans le Sud-Est du pays ;

Le projet ABE s'articule autour de deux principales composantes :

1. Le renforcement de la résilience face aux menaces climatiques dans les principaux bassins versants et zones côtières en passant par l'aménagement des bassins versants et la conservation des sols, la gestion des zones côtières, et la valorisation et la conservation des ressources naturelles.

2. Le renforcement de la contribution des zones protégées à la conservation de biodiversité et au développement durable dans les zones côtières et marines axé sur une exploitation raisonnée.

En prenant en compte les interactions entre les activités de la ligne de crête au récif, le projet ABE cherche à réduire, tout en conservant la biodiversité menacée dans les bassins versants et les zones côtières et marines, la vulnérabilité des populations pauvres des zones d'intervention aux effets du changement climatique. Ce projet vise donc les résultats que voici :

- Cadre de gouvernance – politiques, plans et décisions en faveur de l'adaptation basée sur les écosystèmes ;
- Conservation et gestion efficace des écosystèmes pour renforcer leur résilience et leur fonctionnalité ;
- Réhabilitation assistée – recouvrement de la fonctionnalité des écosystèmes ;
- Propositions affinées pour le patrimoine des aires protégées dans les zones côtières et marines ;
- Renforcement des instruments et des capacités en vue de la gestion efficace des aires protégées.
- Nouveaux moyens de subsistance afin de réduire la pression sur la biodiversité côtière et marine ;

Dans le but de renforcer la résilience des écosystèmes et des communautés vivant dans l'aire de la Cascade Pichon, le projet AbE, à travers sa composante « Aménagement des bassins versants » cherche à renforcer le système agroforestier et le sentier didactique de ladite cascade qui est un site stratégique pour la région. Ce bassin versant assure alimente en eau les communes de Belle Anse et Grand Gosier et constitue un pôle écotouristique dans la région de Pichon attirant annuellement de nombreux touristes. Ces activités permettront, non seulement, de protéger le micro bassin versant de la cascade mais aussi, d'améliorer les revenus de certaines familles qui vivent directement ou indirectement du secteur touristique.

II. OBJECTIFS

Objectif général :

Renforcer la résilience des écosystèmes et des communautés vulnérables de la Cascade Pichon aux changements climatiques et aux menaces anthropiques par l'agroforesterie à base de caféier et le traitement des ravines. Sur la base d'un diagnostic du profil climatique, des activités clés seront mise en œuvre incluant le développement d'un système d'agroforesterie sur 20 ha et un appui technique aux agriculteurs visant à l'amélioration des revenus économiques de la communauté tout en améliorant la conservation de la biodiversité.

Objectifs spécifiques :

- Augmenter la couverture boisée en amont de la Cascade Pichon
- Promouvoir les pratiques durables et conservationnistes dans le versant de la Cascade
- Réhabiliter le sentier didactique menant vers la Cascade

III. ZONE D'INTERVENTION

Crédit : Claude Saint Rome

C'est une série de cascades situées dans l'arrondissement de Belle Anse du département du Sud-est d'Haïti.

La Cascade Pichon est l'un des sites touristiques les plus attrayants de la Réserve Biosphère la Selle, notamment entre les Aires Protégées « Parc National Naturel Forêt des Pins, Unité 2 (PNN-FP2)» et « Parc National Naturel Lagon des Huîtres (PNN-LdH)». Les localités prioritaires envisagées sont Nan Counouque, Olivier, Diamant, Morne Lalhomme.

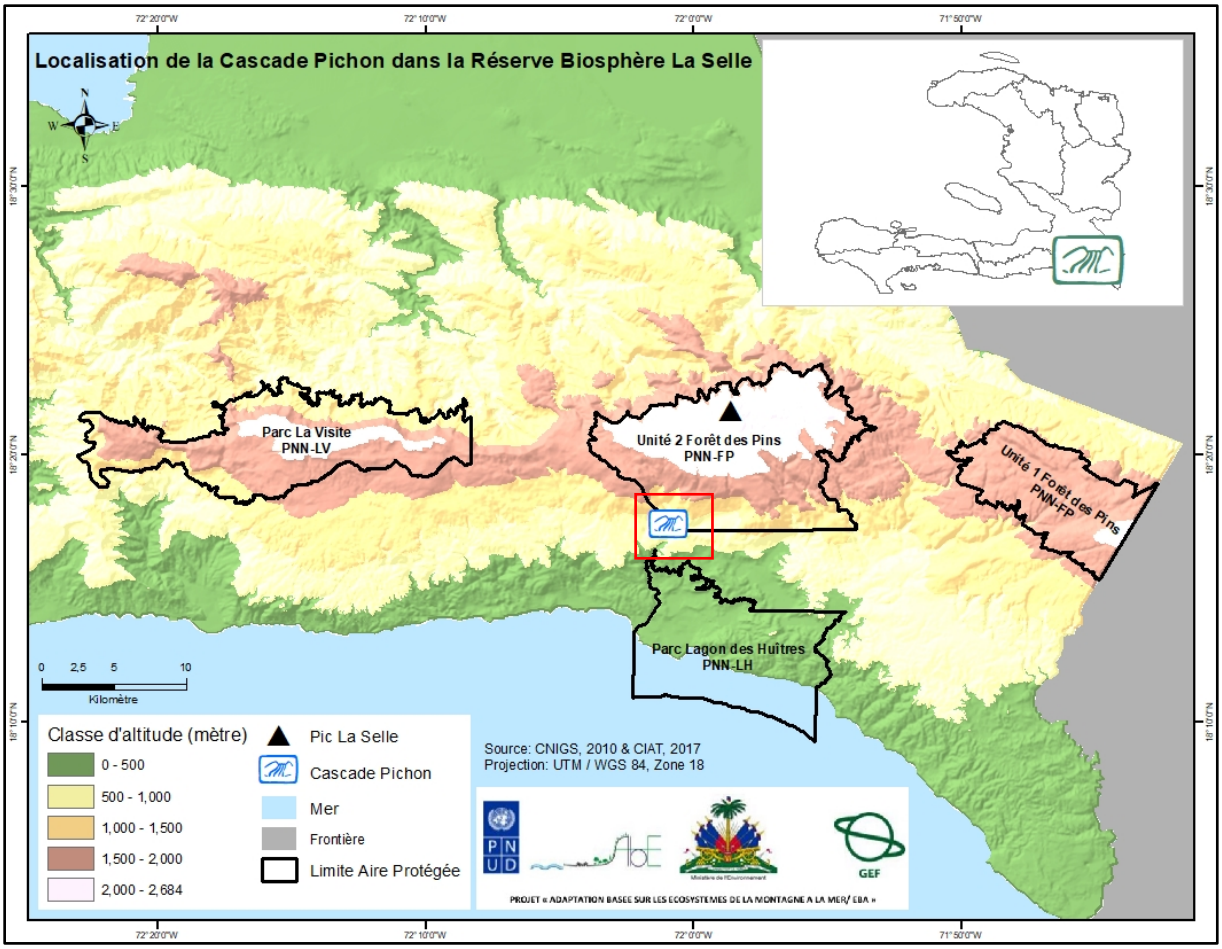

IV. MISSION DU PRESTATAIRE

5.1- Mandat

Le mandat du prestataire consistera à réaliser des activités d'agroforesterie à base de café dans le micro bassin versant de la Cascade Pichon sur 20 ha de terre et assurer le traitement de 3 000 mètres linéaires de ravines.

5.2- Tâches spécifiques

Les activités à réaliser sont réparties en trois (3) groupes :

Activité 1 : Agroforesterie à base de café dans le micro bassin versant de la Cascade Pichon

a) Présentation de la situation existante : en tout premier lieu, le prestataire inspirera du document de diagnostic de la région, réalisé par le projet AbE, des visites de terrain, des focus groupe avec les principaux acteurs (habitants, autorités locales, les directions départementales de l'agriculture et de l'environnement), etc. pour présenter l'état actuel de la zone d'intervention en matière de système d'agroforesterie. Cette étude prendra en compte : le ou les système (s) existant, la superficie emblavée, le niveau de production, les réseaux de commercialisation, les contraintes, etc.

b) Construction d'un parcellaire des bénéficiaires de l'appui technique

La sélection des bénéficiaires se fera sur la base de critères préalablement définis par le prestataire de concert avec le MDE/PNUD/MARNDR et les parties prenantes. Le prestataire procèdera à l'identification des parcelles des bénéficiaires. Pour mieux faciliter l'évaluation de

l'impact de l'intervention, le plus possible, les terrains qui seront aménagés devront être contigus. La taille de parcelles par bénéficiaire n'est pas limitée. **Cependant, pour les parcelles ou les regroupements de parcelles isolées, elle doit être supérieure ou égale à 5 ha et la superficie totale des parcelles ne doit pas être inférieure à 20ha. Le pourcentage de femmes, chef de famille ou non, bénéficiaires de cet appui sera égal à au moins 40%.** Pour les besoins d'évaluation, le prestataire soumettra photographies pertinentes des situations avant et après les aménagements des parcelles.

Par ailleurs, la table attributaire du SIG aura au moins les champs suivants :

-Nom du bénéficiaire
-Sexe
-Superficie de la parcelle en ha.
-Pente moyenne du terrain
-Mode de tenure
-Cultures antérieures
-Nombre de plantule de cacaoyer
-Nombre de plantes provisoires
-Nombre de plantes permanentes

c) Production des plantules suivi des plantations. Le choix des espèces se fera de concert avec la Direction du Parc Lagon des Huitres et le Conseil de Gestion.

Le prestataire devra :

- Faire l'acquisition de matériel et de fournitures de pépinière pour les arbres/cultures provisoires et permanents par établissement des pépinières et /ou achat de tout le matériel végétal
- Préparer les parcelles pour les plantations
- Effectuer les plantations.
- Réaliser le suivi des taux de survie des plantations pendant la période du contrat

Le choix des espèces se fera de concert avec la Direction du Parc Lagon des Huitres et le Conseil de Gestion.

Les quantités à prendre en compte se trouvent dans le tableau suivant.

Descriptions	Spécificités	Quantité
Arbres permanents	Sucrin, avocatiers, manguier, Arbre véritable, corossolier, agrume, sarman, gliricidia, cèdre,… Hauteur des plantules : 40-50 cm	12 000 plantules
Arbres provisoires	Bananes, Pois congo, papaye, ricin……..	20 000 unités
Autres cultures (céréales, légumineuse)	Haricot, pois de souche, maïs, etc.	1500 marmites
Butte d'igname	Variété en fonction des préférences de la région	5 000
Plantules de café	Hauteur de plantules : 40-60cm	25 000 plantules

NB- Les espèces des plantes provisoires et permanentes et la variété de café à sélectionner se fera au cours de l'étude de la situation et en consultation avec la communauté bénéficiaire.

Activité 2 : Traitement de 3 000 mètres linéaires de ravines

Le prestataire identifiera, en collaboration avec la Direction du Parc, le Conseil de Gestion, les autorités de la zone et l'équipe de projet, les ravines à traiter. Des seuils en pierres sèches seront utilisés pour ces travaux. Le prestataire devra chercher à prioriser les ravines situant le micro bassin versant où se réaliseront les activités d'agroforesterie. Le prestataire soumettra à l'équipe de projet le tracé des ravines

traitées et leurs caractéristiques. Le nombre de seuils sera au tour de 250 et le volume moyen de chaque seuil sera 1.5 mètre cube.

Activité 3 :
Production d'un jeu de guides de bonnes pratiques en agroforesterie, en culture de café et en renforcement organisationnel des femmes
Le prestataire aura à :

I. Elaborer des modules de formation en gestion de pépinières, plantation d'arbres, agronomie du caféier, gestion de la parcelle et de la fertilité des sols, équité de genre et renforcement organisationnel des femmes ;

II. Réaliser des séances de formation en gestion de pépinière, en plantation d'arbres, agronomie du caféier, gestion de la parcelle et de la fertilité des sols, équité de genre et renforcement organisationnel des femmes à l'intention des bénéficiaires au moins 50, dont 40% sont des femmes.

.

V. MÉTHODOLOGIE

Pour la réalisation de ces travaux, le prestataire devra prioriser l'approche participative et inclusive, avec une emphase sur les femmes et les personnes vulnérables. Dans sa proposition technique, le prestataire présentera, de façon détaillée, son plan d'action et les outils et méthodes qu'il utilisera pour chaque produit. Il montrera la manière dont il va impliquer les différents acteurs locaux et assurer le monitoring. Il définira des indicateurs permettant de suivre l'évolution des activités, en lien aux résultats visés.

Les travaux seront réalisés d'un commun accord entre le prestataire de service, les autorités locales, les structures de gouvernance locale (Direction Parc, Conseil de Gestion), les organisations communautaires de base, ANAP et l'équipe régionale du projet tout en s'assurant de valoriser les synergies avec les autres projets de la région qui ont des points communs avec le projet AbE.

VI. DURÉE DU MANDAT

Les travaux seront mis en œuvre sur une période de sept (7) mois.

VII. PROFIL DU PRESTATAIRE

8.1 Profil du Prestataire de service

Le prestataire de service peut être une firme, une ONG nationale ou locale, une OCB démontrant une expertise avérée dans l'agroforesterie et/ou travaillant dans la zone actuellement dans le domaine de l'agroforesterie et de réhabilitation environnementale.

8.2 Profil du personnel

Le prestataire de services inclura dans son document le profil de l'équipe technique (personnel) compétent pour l'exécution de son mandat. Toutefois, son personnel clé devra être composé de :

- Un Chef de mission : Agronome sénior ; ayant au moins 10 ans d'expérience de terrain **;** avoir participé dans 3 missions similaires (agroforesterie) dans le milieu rural haïtien et ayant une bonne connaissance de la zone, en particulier des zones avoisinantes de la Cascade Pichon.

- Un Spécialiste en ressources naturelles : Agronome de formation ; ayant au moins 5 ans d'expérience de terrain ; avoir participé dans 3 missions similaires (agroforesterie).

- Un Spécialiste en SIG, ayant au moins 2 ans d'expérience de terrain ; avoir participé dans 3 missions similaires.

- Un spécialiste en équité de genre, ayant au moins 2 ans d'expérience de terrain ; avoir participé dans 3 missions similaires.

NB. - Dans un souci de garantir une bonne appropriation du projet et surtout de permettre aux universités nationales de développer des expertises en lien avec le sujet, le prestataire inclura dans son plan de travail et dans son budget, les services de deux (2) stagiaires (étudiant finissant) qui seront recommandés par la direction du projet AbE.

VIII. MODALITÉS DE PAIEMENT ET DE SOUMISSION DE LIVRABLES

Les paiements seront effectués suivant les modalités du tableau ci-dessous :

Livrables	**Echéance de soumission**	**Modalités de Paiement**
Rapport d'avancement de l'activité I avec les points a) et b)	1 mois après la signature du contrat	35% après approbation du livrable
Rapport de réalisation de l'activité I point c) et activité II à 50% d'avancement	4 mois à compter de la date de signature du contrat	45% après approbation du livrable
Rapport final de réalisation de toutes les activités à 100%.	Sept mois à compter de la date de signature du contrat.	20% après approbation du livrable